

prélat avec plus de connaissance de cause, ne s'expriment point ainsi, et M. Péricaud aurait dû l'apprendre au public. Mais quand nous supposerions le témoignage d'Achaintre incontestable, il ne prouverait pas que Charles de Bourbon ne gardait pas la dignité de son état. M. Péricaud doit savoir qu'à l'époque où vivait cet archevêque, les mœurs du siècle ne repoussaient point encore l'alliance de guerrier et d'ecclésiastique, qu'il y avait même parmi ses contemporains des cardinaux, comme Julien Césarini et Pierre de Foix, qui commandaient des armées, tout en restant d'admirables prêtres. Un biographe consciencieux aurait fait une remarque à cet égard.

Mais le plus grand défaut de ces Notices, c'est de fausser l'histoire et de salir les plus belles réputations de vertu. Ainsi, dans son article de juin, (page 450 de la *Revue*), M. Péricaud vous peint-il sous les plus fausses couleurs Charles de Bourbon dans l'évêché de Clermont : c'est un ambitieux, sollicitant ce siège auprès du pape Sixte IV ; c'est un tracassier, jouant à Clermont le rôle de brouillon, et luttant avec les citoyens pour leur disputer leurs privilèges, jusqu'à ce qu'il eût perdu la victoire. Dépouillé de son autorité temporelle dans la capitale de l'Auvergne, vous dit le Biographe, Charles de Bourbon confia l'administration spirituelle du diocèse à son suffragant Antoine Bertrand. Or il ne manque à tout ce récit que la vérité. Mgr de Lyon ne fut point évêque titulaire, mais seulement administrateur de Clermont. Ce n'est point lui qui confia à Antoine Bertrand l'administration spirituelle du diocèse de Clermont, mais le pape Sixte IV, parce qu'alors comme aujourd'hui le droit de nommer des administrateurs n'appartenait qu'au Saint-Siège.

L'auteur des Notices n'aura sans doute pas lu l'historien Lamure qu'il cite à l'appui de ses assertions, puisque celui-ci dit en propres termes, parlant de l'archevêque de Lyon : « Le pape Sixte IV lui donna, sous le titre d'administration,